

REGLEMENT DU JEU
« Grand Jeu Anniversaire Emirates The List »

Du 13 mai au 26 mai 2019

ARTICLE 1. ORGANISATION

La société Perfectstay.com, Société par actions simplifiées au capital social de 426.247 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 818 188 385 R.C.S Paris, située au 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris, organise un jeu sans obligation d'achat qui débutera le lundi 13 mai 2019 pour se terminer le 26 mai 2019 à 23h59 inclus (date et heure française de connexion faisant foi).
Le jeu, le Site et l'interprétation du règlement dédié au jeu sont soumis au droit français.

Le jeu est accessible sur le site internet :

<https://f1.mailperformance.com/form.aspx?GV1=LORI02C00000000000000000000004GT>

ARTICLE 2. PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la société PerfectStay.com et Emirates ainsi qu'aux membres de leurs familles. La participation de tout résidant d'un autre pays ne pourra être prise en compte.

Chaque participant pourra participer au jeu par l'intermédiaire d'une seule adresse email.

Par ailleurs, les participants qui créent de fausses adresses emails pour participer plusieurs fois peuvent être disqualifiés. Perfectstay.com se réserve le droit de vérifier par tous les moyens en sa possession la provenance des comptes emails, notamment via l'adresse IP.

ARTICLE 3. MECANIQUE DU JEU

Afin de participer au jeu et tenter de gagner un des 5 lots mis en jeu, le participant devra être membre Emirates The List. S'il n'est pas membre il pourra s'inscrire sur le site <https://thelist.emirates.fr/fr-FR/home/signup>. Il devra ensuite se rendre sur la page suivante et compléter le formulaire afin de valider sa participation.

Le simple fait de valider ce formulaire ouvre le droit au participant d'être éligible au tirage au sort.

ARTICLE 4. DOTATION

La dotation n'est attribuée qu'à une personne majeure. 5 dotations sont mises en jeu.

Dotations 1 et 2.

Les dotations 1 et 2 sont les suivantes : 2 séjours Emirates The List, d'une valeur de 2000 euros TTC maximum, réservé sur le site <https://thelist.emirates.fr/fr-FR/listing> ou via le call center au plus tard le 01/07/2019 inclus grâce à un code unique qui sera envoyé aux gagnants. S'ils le souhaitent, les gagnants pourront réserver un voyage d'un montant supérieur et payer la différence.

Le lot ne pourra pas être remplacé par une contrepartie numéraire.

Les 2 gagnants du voyage et les personnes qui les accompagnent doivent remplir toutes les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire concerné et être munis d'une carte d'identité ou d'un passeport, en cours de validité, et ce pour toute la durée du séjour à l'étranger et jusqu'à six mois après celui-ci.

A cet égard, il est précisé que les 2 gagnants du voyage et les personnes qui les accompagnent devront vérifier la validité de leur carte d'identité ou passeport pour l'entrée sur le territoire visité et devront, le cas échéant, effectuer à leurs frais, les démarches d'obtention de visas.

Dotations 3, 4 et 5

Les dotations 3, 4 et 5 sont les suivantes : 3 maillots PSG. La valeur unitaire du T-shirt est de 85 €

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 5 gagnants seront désignés au plus tard le 01.06.2019, lors du tirage au sort réalisé par la société Perfectstay.com, parmi l'ensemble des personnes dûment inscrites au plus tard le 26.05.2019-23h59 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi). Il sera procédé à la vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les 5 gagnants seront contactés par courrier électronique. S'ils ne se manifestent pas dans les 7 jours calendaires suivant l'envoi de ce courrier électronique, ils perdront tout droit à la dotation. Des suppléants pourront être désignés par tirage au sort dans les mêmes conditions. Si les gagnants et les suppléants éventuellement contactés ne devaient se manifester, les dotations resteront la propriété de la société Perfectstay.com.

ARTICLE 6. INFORMATIONS GENERALES

Tout participant autorise la société Perfectstay.com à procéder à toute vérification concernant son identité, ses coordonnées ainsi que sa date de naissance.

Perfectstay.com ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participations et les modalités du présent jeu.

PerfectStay.com ne saurait être tenu responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'internet, aux coupures de courant empêchant un internaute de concourir au jeu avant l'heure limite.

Perfectstay.com ne saurait être tenu responsable de perturbations ou de pertes de messages papiers ou électroniques résultant des services postaux ou électronique.

Toute participation au jeu implique l'adhésion au présent règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indument le lot, ou le non-respect du règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du jeu, pourra donner lieu à des sanctions à l'égard de son auteur. PerfectStay.com se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

Perfectstay.com se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement du jeu, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Dans l'hypothèse de modifications, celles-ci feraient alors l'objet d'un avenant au règlement du jeu et d'une publication sur la page <https://f1.mailperformance.com/form.aspx?GV1=LORI02C00000000000000000000004GT>

Tout avenant fera également l'objet d'un dépôt auprès de Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice dépositaire du présent.

Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation à l'Opération à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

ARTICLE 7. DEPOT LEGAL DU REGLEMENT

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Sandrine Manceau, Huissier de Justice, 130 rue Saint Charles 75015 Paris, France. Il sera accessible à partir de la page <https://f1.mailperformance.com/form.aspx?GV1=LORI02C00000000000000000000004GT> durant le jeu.

ARTICLE 8. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données personnelles collectées sont traitées par la société organisatrice sur le fondement de l'intérêt légitime consistant à promouvoir l'image du responsable de traitement et assurer l'animation commerciale. Ces données seront utilisées aux fins de participation au jeu décrit dans le présent règlement, de l'élaboration de statistiques commerciales, d'utilisation dans des communications promotionnelles liées au présent jeu (uniquement lorsque le participant a gagné) et afin de proposer des offres commerciales, sous réserve de l'exercice de leur droit d'opposition par les participants.

Les données seront conservées dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer la participation au jeu et l'attribution de la dotation, et pour une durée d'un an à des fins promotionnelles et de prospection commerciale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » du 27 avril 2016, les participants pourront, à tout moment, accéder aux informations les concernant, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, et s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple à : La société Perfectstay.com, 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris

Le participant peut en cas de contestation former une réclamation auprès de la CNIL, dont le site Internet est accessible à l'adresse suivante : <http://www.cnil.fr>

Le siège de la CNIL est situé 3, Place de Fontenoy 75007 Paris.

La société organisatrice a désigné un Délégué à la Protection des Données, que le participant pourra contacter à l'adresse suivante : La société Perfectstay.com, Délégué à la Protection des Données - 10 rue de Penthièvre – 75008 Paris